

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Projet de renouvellement urbain sur le terrain « Mercedes » à Bougival.
Convention d'action foncière entre la communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc, la commune de Bougival et l'établissement public
foncier des Yvelines.**

- Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 al 2 ;

Vu les décrets n°2006-1140 et n°2006-1141 portant création de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) modifié par le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et notamment l'article 55 ;

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2014-2018 de l'EPFY approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 12 décembre 2013 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Bougival ;

Vu la délibération n°2013-06-27 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 portant sur la convention générale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'EPFY, signée le 26 juillet 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement rendu le 10 novembre 2015.

-
- La commune de Bougival souhaite mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain consistant en une opération mixte d'activités :
 - 6 000 m² qui comprendraient le Centre européen de musique (auditorium, salles de classes et de séminaire, studios de travail et d'enregistrement, bibliothèque, laboratoire de recherche, logements pour artistes et professeurs, parkings, etc.),
 - 2 400 m² consacrés à une zone artisanale communale.

Ce projet doit être financé par des structures privées et publiques.

Il est convenu qu'une alternative au Centre européen de musique (CEM) soit envisagée si les modalités de financement de cet équipement ne devaient pas être définies avant le 30 juin 2016. Dans ce cas, un projet mixte d'aménagement, comprenant une centaine de logements (dont 30% de logements sociaux), des équipements publics et une zone artisanale devra alors être étudié pour se substituer au projet de CEM.

- Le terrain d'assiette du projet longe la Seine entre Saint Germain en Laye et Rueil Malmaison et se situe en bordure de la RD113. Il doit faire l'objet d'un aménagement particulier, en termes d'accès sur ce grand axe routier et de voirie interne, afin de concourir à la requalification de la RD 113 et de l'entrée de ville de Bougival depuis Rueil Malmaison.

- L'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY), qui a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques, par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière, sera partie prenante de cette opération.

Cet accompagnement doit être formalisé à travers une convention d'action foncière, à intervenir entre la CAVGP, l'EPFY et la commune de Bougival. Cette convention s'inscrit dans le cadre posé par la convention générale signée entre la CAVGP et l'EPFY le 26 juillet 2013.

Le montant de l'engagement financier de l'EPFY au titre de la présente convention est plafonné à 5,9 millions d'€. Ce montant comprend notamment le prix d'acquisition des terrains.

La commune s'engage à racheter les biens acquis par l'EPFY au plus tard au terme de la présente convention d'une durée de 5 ans et le cas échéant de ses avenants, quelle que soit la date d'acquisition.

La convention n'a aucun impact financier pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette convention d'action foncière qui constitue une étape préalable aux acquisitions fin 2015 et aux travaux en 2020, dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le projet de convention d'action foncière entre la commune de Bougival, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) en présence du centre européen de musique en vue de la réalisation d'un projet mixte de renouvellement urbain sur le terrain « Mercedes » à Bougival ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention d'action foncière et tout document y afférent.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_03

Résumé de l'acte : Projet de renouvellement urbain sur le terrain « Mercedes » à Bougival. Conve...

Date de décision : 10/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151210-2015_12_03-DE

Pièces jointes :

ANNEXE 2015-12-03 AMEN - Convention Mercedes V 18-11-15.pdf

Historique :

10/12/2015 14:13:26	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:15:05	En cours de transmission	
10/12/2015 14:16:49	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:31	Accusé de réception reçu	